



De l'aide svp concernant une garde d'enfants

Par **veremy**, le **12/07/2011** à **13:29**

Bonjour,

Mon mari avec lequel je suis mariée depuis 10 ans, a eu de son ancienne union 2 enfants (non marié). A l'époque, c'est lui qui était parti. Nous avons récupéré les enfants et nous les avons élevés pendant 5 ans, ensuite ils sont repartis chez leur mère.

Depuis cette époque, cette dernière a décidé de nous harceler à tous les niveaux. Travaux, voisins, enquête de la part du CCAS pour nos propres enfants (cela a duré plus de 2 ans sans résultats), pension alimentaire plus qu'exagérée (alors que pendant toutes ses années, nous ne lui avons jamais rien demandé), et tout ce qui s'en suit. Seulement, voilà, depuis la situation a changé. Dossier de surendettement, rsa, ass, le cercle infernal. Les enfants (12 et 16 ans), n'habitent pas dans notre ville. Vu nos revenus, nous ne pouvons plus nous déplacer, le JAF de la ville ne prend pas en question, le fait que nous n'ayons plus les moyens de nous déplacer, la mère des enfants, s'en donne à cœur joie et rien ne semble l'arrêter. Que peut-on faire?? La dernière en date a été qu'elle s'est présentée au tribunal de sa ville déguisée en avocate, 6 mois avant elle était agent immobilier; nous n'avons plus le droit de les voir, ni même de leur parler. Sans revenus (ou très peu), nous ne trouvons pas d'avocat voulant nous représenter.. que peut-on faire pour la stopper ?? merci par avance..

Par **cocotte1003**, le **12/07/2011** à **13:46**

Bonjour, vous allez au tribunal de votre ville et vous demandez un dossier d'aide juridique qui vous permettra de financer un avocat. Commencez à réunir les preuves, attestations, vous permettant de faire revoir la pension et du caractère un peu bizarre de la maman. Les enfants sont suffisamment grands pour donner leur avis sur ce qui se passe et ce qu'ils souhaitent pour leur avenir. Si vous le souhaitez, ils peuvent avoir gratuitement leur propre

avocat gratuitement puisqu'ils sont mineurs, cordialement

Par **veremy**, le **12/07/2011** à **14:07**

Merci pour votre réponse. La problématique étant qu'ils habitent à 800 kilomètres de chez nous. Donc, nous ne trouvons aucun avocat dans notre ville voulant nous représenter. N'y a-t'il pas un examen que nous pourrions demander concernant son état de santé ? que nous pourrions faire valoir devant un tribunal ?

Par **cocotte1003**, le **12/07/2011** à **14:52**

Rebonjour, vous pourriez demander à ce que vos obligations en vers les enfants (pension, trajets) soient revus en fonction de vos revenus actuels et mettre en avant que vous ne pouvez avoir des contacts téléphoniques, l'autorité parentale, lors des décisions pour les enfants est-elle respectée ? vous ne pouvez demander une expertise de la mere. Par contre le juge peut demander le passage d'une assistante sociale pour vérifier que les enfants sont élevés correctement. Pour cela vous pouvez fournir des preuves au juge pour appuyer votre demande, mais la décision revient au juge, cordialement

Par **mimi493**, le **12/07/2011** à **15:57**

Puisque vous ne travaillez pas, vous avez le temps de vous déplacer au bureau d'aide juridictionnelle. Voyez avec eux, si vous pouvez faire la demande dans votre département, alors que l'audience aura lieu dans un autre département.

Si oui, laissez vide la case de l'avocat, on vous en désignera un.

Si non, faites votre demande par courrier au bureau du département concerné

Par **veremy**, le **12/07/2011** à **16:45**

je m'y rend dès demain matin. merci beaucoup pour votre gentillesse.
V.